Ontario

Ministry of Environment and Energy

Ministère de l'Environnement et de l'Énergie

February 1993

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY

On February 9, 1993, the Premier of Ontario announced the creation of the ONTARIO CLEAN WATER AGENCY.

The primary goal of this new Crown corporation will be to help municipalities plan and develop water and sewage services in a way that protects human health and the environment. The agency will encourage the conservation of resources by promoting efficient use of existing facilities and will support provincial land use planning and growth and settlement objectives.

The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will operate and maintain existing provincially-owned water and sewage facilities throughout Ontario and will develop new facilities, as needed, to meet future water and sewer demands. The agency will enter into partnership with local governments by providing assistance for upgrading and new development of municipal water and sewer services. It will help co-ordinate and finance large projects shared by neighbouring municipalities.

The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will assist municipalities to plan and to develop water and sewage systems that will meet current needs and future demands. The agency will be a source of technical advice for the municipal sector, providing support on the improved efficiency of the operation of municipal water and sewer systems and on water conservation measures. This Crown corporation will be formally established through legislation.

A clean healthy environment requires an efficient system of sewage treatment and an adequate supply of clean water. The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will assist municipalities to ensure that all treatment facilities meet environmental objectives and pursue water conservation.

Studies have shown that water use has been increasing every year because of inefficiency, wastefulness and population growth. Ontario municipalities will double their per capita use of water and related energy by 2011 if we continue to use water the way we have to date. Promoting water conservation will be a strong part of the mandate of the new agency. Greater water efficiency will reduce the need for water treatment.

The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will take over the provincial ownership of 153 water treatment plants and 77 sewage treatment plants. In addition, it will operate 116 municipally-owned water and sewage facilities.

The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will assist municipalities in expanding and upgrading their water and sewage facilities. New systems will be designed and built to environmentally sound specifications.

Efficient, cost effective water and sewage services are critical to the success of the government's overall Clean Water program including the Municipal-Industrial Strategy for Abatement (MISA) and Remedial Action Plans (RAPs) directed at the clean up of the Great Lakes.

Provincial planning policies and guidelines will be used by the ONTARIO CLEAN WATER AGENCY to ensure environmentally sound and economically viable development.

The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will contribute to good planning by working with municipalities to determine their sewer and water infrastructure needs. The agency will assist in the design and construction of new water and sewage facilities and the upgrading of existing facilities.

The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will enable managed growth by ensuring the increased availability of clean and safe water and sewage services. Environmentally sound development, supported by a local official plan, requires fully serviced land. The ONTARIO CLEAN WATER AGENCY will contribute to improved planning practices so local governments are better positioned to manage growth.

The agency will encourage municipalities to undertake measures to improve the efficiency of existing facilities and to minimize the need for costly expansions. Improved services will improve the quality of community life throughout the province and attract new business, industry and investment.

For more information contact:

Ministry of Environment and Energy

Gerry Merchant, Public Affairs and Communications Services Branch, (416) 323-4333

Northern and Southeast Regions:
Ken Adams (416) 440-6955

Southwest and Central Regions:
Michael Latta (416) 440-3787

All Regions:
Ross Sanders (416) 440-3757

*Existe également en français

PIBS 2278B
Printed on recycled paper

Ontario
Ministry of Environment and Energy
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie

Février 1993

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Le premier ministre de l'Ontario a annoncé, le 9 février 1993, la création de L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX.

Le mandat de cette nouvelle société de la Couronne est d'aider les municipalités à planifier et à élaborer des services d'eau et d'égout qui protégeront la santé et l'environnement. L'Agence verra à la conservation des ressources et veillera à ce que les installations en place soient exploitées de façon efficace. Elle adhérera par ailleurs aux objectifs provinciaux en matière de croissance, d'aménagement du territoire et de peuplement.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX exploitera les installations d'eau et d'égout provinciales existantes aux quatre coins de l'Ontario et verra à leur entretien. Elle créera, s'il y a lieu, de nouvelles installations pour répondre aux futurs besoins de services d'eau et d'égout. L'Agence formera des partenariats avec les administrations locales et leur donnera son appui pour l'aménagement de nouveaux services d'eau et d'égout municipaux et pour l'amélioration des installations existantes. Elle contribuera aussi à coordonner et à financer des projets intermunicipaux de grande envergure.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX aidera les municipalités à planifier et à élaborer des réseaux d'eau et d'égouts pour les besoins actuels et futurs. Elle agira à titre de conseiller technique auprès des municipalités qui voudront maximiser l'efficacité de leurs installations d'eau et d'égout et leurs mesures de conservation de l'eau. Cette société de la Couronne sera constituée officiellement par l'adoption d'une loi.

Pour veiller à la salubrité du milieu, il faut des installations d'épuration efficaces et des réserves adéquates d'eau pure. L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX aidera les municipalités à s'assurer que leurs installations de traitement et d'épuration sont bel et bien conformes aux normes environnementales et qu'elles respectent les objectifs de conservation de l'eau.

Des études ont démontré que l'augmentation annuelle de la consommation d'eau était imputable à l'inefficacité, au gaspillage et à l'accroissement de la population. On prévoit que la consommation d'eau des municipalités ontariennes — ainsi que l'énergie requise pour l'approvisionnement en eau potable — doublera d'ici à 2011, si nous continuons à utiliser l'eau au rythme actuel. La promotion de la conservation de l'eau est un des principaux objectifs de la nouvelle agence. Plus l'eau est utilisée de façon judicieuse, moins il y en a à traiter.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX prendra possession des 153 usines de traitement de l'eau et des 77 stations d'épuration des eaux usées de la province et en assurera l'exploitation. Elle exploitera également les 116 installations d'eau et d'égout municipales.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX aidera les municipalités à agrandir et à améliorer leurs installations actuelles. Les nouvelles installations seront conçues et aménagées selon des critères environnementaux rigoureux.

Des services d'eau et d'égout efficaces et économiques sont la clé du succès du programme provincial d'assainissement de l'eau, dont la Stratégie municipale et industrielle de dépollution (SMID) et les plans d'assainissement des Grands Lacs.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX se fondera sur les politiques et les directives provinciales pour s'assurer que les initiatives sont viables sur les plans environnemental et économique.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX aidera les municipalités à planifier leurs besoins d'infrastructure pour l'approvisionnement en eau et la canalisation des égouts. Elle aidera également celles-ci à concevoir et à construire les nouvelles installations d'eau et d'égout et à améliorer les installations existantes.

L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX permettra une croissance progressive des réseaux en assurant des services d'égout adéquats et un approvisionnement sûr et constant en eau potable. Les projets d'aménagement conformes aux normes environnementales, qui font l'objet d'un plan officiel, doivent être réalisés sur des terrains viabilisés. L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX contribuera à l'amélioration des pratiques de planification et permettra aux municipalités de mieux gérer la croissance des réseaux.

L'Agence encouragera les municipalités à adopter des mesures qui leur permettront d'améliorer l'efficacité des installations existantes et de réduire au minimum les coûts de modernisation. L'amélioration des services aura un effet positif sur la qualité de vie dans les collectivités de la province tout en stimulant le commerce, l'industrie et l'économie.

Renseignements :

Christian Bode, (416) 323-4613, Services des relations publiques et des communications, ministère de l'Environnement et de l'Énergie

* Available in English

PIBS 2278B
Imprimé sur du papier recyclé